

**Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Canton de Barr
Commune de MITTELBERGHEIM**

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	15

Procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection d'un Maire et des Adjoints

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à dix-neuf heures 00 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mittelbergheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mil quatorze, se sont réunis dans la salle de l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. BOECKEL Peter, Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, M. HILGER Alfred, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul, M. LEHNER Jean-Christophe, M. MAPPUS Marc, Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick, Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel, Mme TRITSCHLER Michèle, M. WANTZ Stéphane.

Etait absent excusé :

/

ORDRE DU JOUR

- I. Installation du Conseil Municipal
- II. Désignation du secrétaire de séance
- III. Election du Maire
- IV. Election des Adjoints
- V. Désignation des représentants de la commune au sein des établissements de coopération intercommunale et autre
- VI. Fixation de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Divers

Quorum : Conseillers élus : 15 Conseillers présents : 15 Quorum : 7+ 1 = 8

N°18/2014

Objet : Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

1^{er} tour : 23 mars 2014

594 inscrits - 430 votants - 8 nuls - 422 suffrages exprimés - majorité absolue 212 - a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Prénom – NOM	Nombre de voix obtenu
M. Stéphane WANTZ	266
M. Frédéric HANSMANN	260
M. Patrick SCHWOB	258
M. Peter BOECKEL	257
M. Jean-Christophe LEHNER	257
Mme Michèle TRITSCHLER	255
Mme Grazietta NEBEL	253
M. Alfred HILGER	246
M. Marc MAPPUS	246
M. Daniel SELTZ	245
Mme Marie-Josée CAVODEAU	242
Mme Elisabeth HIRTZ	232
M. Jean-Paul KRETZ	229
Mme Catherine SELTZ	224
M. Patrick FOURNIAL	215

Monsieur KRETZ Jean-Paul, le plus âgé des membres du Conseil, a ensuite pris la présidence.

Quelques mots sont dits par M. KRETZ Jean-Paul.

N°19/2014

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Considérant l'article L.2121-15 du CGCT

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame SELTZ Catherine, la benjamine.

N°20/2014

Objet : Election du Maire

Sont désignés assesseurs :

- M. FOURNIAL Patrick
- M. HANSMANN Frédéric

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, LO. 2122-4-1, L. 2122-7, L.2122-7-1, L.2122-5 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

M. HILGER Alfred et M. FOURNIAL Patrick présentent leur candidature à la fonction de Maire.

Quelques mots sont dits par M. FOURNIAL Patrick pour expliquer son choix de se présenter à la fonction de Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne, son enveloppe de vote.

1^{er} tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	2
Reste: pour le nombre des suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. HILGER Alfred	11 voix
M. FOURNIAL Patrick	2 voix

M. HILGER Alfred ayant obtenu la majorité absolue **a été proclamé maire** et a été immédiatement installé.

N°21/2014

Objet : Détermination du nombre des adjoints

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales c'est le conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un effectif maximum de 4 adjoints. Il propose, en conséquence, de créer trois postes d'adjoint au Maire pour la durée du mandat.

M. FOURNIAL Patrick prend la parole et propose à son tour de créer deux postes d'adjoints au Maire

Les conseillers, par vote, 13 voix pour trois adjoints et 2 voix pour deux adjoints,

- décident **de créer trois postes d'adjoint** pour la durée du mandat.

N°22/2014

Objet : Election des Adjoint

a. Election du premier adjoint

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. HILGER Alfred, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Mme CAVODEAU Marie-Josée présente sa candidature au poste de premier adjoint au Maire.

1^{er} tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	4
Reste: pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Mme CAVODEAU Marie-Josée 11 voix

Mme CAVODEAU Marie-Josée ayant obtenu la majorité absolue **a été proclamé premier adjoint** et a été immédiatement installé.

b. Election du deuxième adjoint

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. HILGER Alfred, élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

M. MAPPUS Marc présente sa candidature au poste de deuxième adjoint au Maire.

1^{er} tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	1
Reste: pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. MAPPUS Marc 14 voix

M. MAPPUS Marc ayant obtenu la majorité absolue **a été proclamé deuxième adjoint** et a été immédiatement installé.

c. Election du troisième adjoint

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. HILGER Alfred, élu maire, à l'élection du troisième adjoint.

1^{er} tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	1
Reste: pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. BOECKEL Peter 14 voix

M. BOECKEL Peter ayant obtenu la majorité absolue **a été proclamé troisième adjoint** et a été immédiatement installé.

N°23/2014

Objet : Election des délégués

Communauté de Communes du Piémont de Barr

Les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau qui est constitué en application de l'article L.2121-1 du CGCT dès l'élection du Maire et des Adjointes au Maire.

Ainsi, les conseillers communautaires sont de plein droit désignés selon leur rang du tableau, soit le Maire pour les communes détenant un siège.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le conseiller communautaire suppléant est automatiquement celui qui suit le conseiller titulaire dans l'ordre du tableau, donc le 1^{er} Adjoint au Maire (art L.273-12 du Code Electoral).

- délégués : M. HILGER Alfred
- suppléant : Mme CAVODEAU Marie-Josée

Syndicat Mixte du Piémont des Vosges

Pas de délégué à élire, c'est la communauté de communes qui y siège

SMICTOM

Pas de délégué à élire, c'est la communauté de communes qui y siège

Syndicat forestier de Barr et des six autres communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par vote au secret,

- nomme **M. BOECKEL Peter** en qualité de **délégué** auprès du Syndicat forestier de Barr et des six autres communes.

Syndicat des communes et établissements publics forestiers du Piémont de Barr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par vote au secret,

- nomme **M. BOECKEL Peter** en qualité de **délégué titulaire** et **M. HILGER Alfred** en qualité de **délégué suppléant** auprès du Syndicat des communes et établissements forestiers du Piémont de Barr.

Syndicat du Bruch de Zellwiller

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par vote au secret,

- nomme **M. MAPPUS Marc** en qualité de **délégué** auprès du Syndicat du Bruch de Zellwiller.

S.D.E.A. (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du S.D.E.A..

Vu le CGCT et notamment ses articles 2121-21 ;

Vu les statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence

En application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide, après délibération et vote, à l'unanimité, de désigner **M. WANTZ Stéphane, délégué** de la commune de Mittelbergheim, au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du S.D.E.A.

N°24/2014

Objet : Fixation de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Le maire propose de fixer la prochaine séance du conseil municipal au lundi 07 avril 2014 à 19h30 étant entendu que la réunion portera essentiellement sur la composition des différentes commissions.

Les membres du Conseil Municipal,

- émettent un avis favorable à cette proposition.

Le Maire remercie les Conseillers et lève la séance à 19h40.

Le Maire,

Alfred HILGER